

Les Mées

Bulletin Municipal N° 9 - Décembre 2018

**Mairie*



*Les Mées **



Centenaire de la fin de la guerre 14/18

mairie-lesmees04.com



Sommaire

- Actualités p 4-5
- Les Projets p 6-7
- Le Conseil Municipal p 8-9
- Agglo p 10-11
- Vie Associative p 12 à 17
- Événements p 18 à 22
- Expression politique p 23
- Agenda p 24

Infos utiles

MAIRIE 04 92 34 03 01

SERVICES TECHNIQUES 04 92 34 03 01

POLICE MUNICIPALE 04 92 34 03 01

GENDARMERIE 04 92 34 03 54

POSTE 04 92 34 37 60

ÉCOLE MATERNELLE 04 92 34 15 32

ÉCOLE PRIMAIRE LES MÉES 04 92 34 15 34

ÉCOLE PRIMAIRE DABISSE 04 92 34 32 40

CRÈCHE 04 92 34 06 79

SYNDICAT D'INITIATIVE 04 92 34 36 38

Directeur de publication : M. Gérard Paul
Tiré à 2000 exemplaires
Maquette et impression : Imprimerie de
Haute-Provence La Brillanne sur papier
normes écologiques PEFC



>> L'emploi du feu

Le principe :

Le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quelque soit la zone. Les déchets verts sont des déchets ménagers, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon,
- les feuilles, les aiguilles mortes,
- les tailles d'arbres et d'arbustes.

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

Ces déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Les dérogations :

Par dérogation à cette interdiction, seul le brûlage des végétaux coupés produits dans le cadre d'une activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h. Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage (OLD) sont considérés comme une activité forestière.

Ainsi, un particulier peut brûler les produits forestiers issus de l'obligation légale de débroussaillage (branches et arbres), il est alors soumis à l'arrêté préfectoral n°2013-1472 sur l'emploi du feu : brûlage autorisé du 15 octobre 2017 au 15 mars 2018 et dérogations à partir du 15 mars sous conditions. Cet arrêté préfectoral régit l'emploi du feu dans les bois, forêts, landes et dans un périmètre situé à moins de 200 m de ces bois, forêts et landes. Ces espaces sont dénommés « espaces exposés ».

Par contre, un particulier qui entretient son jardin, même s'il se situe dans la zone OLD, ne peut pas brûler ses déchets verts (feuilles, gazon...).

Au delà des 200 mètres des « espaces exposés » l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu ne s'applique pas, les citoyens n'ont pas à réaliser d'OLD. Les particuliers ne peuvent pas brûler du tout (conf « le principe » ci-dessus).

Le Mot du Maire

DIGNITÉ, RESPECT DE LA DÉMOCRATIE ET JUSTICE SOCIALE, MAINTENANT !

En cette fin d'année 2018, notre pays connaît une colère populaire légitime.

Ne plus pouvoir vivre de son salaire. Craindre pour son avenir, pour celui de ses enfants, pour celui des générations futures quand une minorité de privilégiés s'accapare l'essentiel des fruits du travail collectif est devenu intolérable pour la majorité de nos concitoyen(ne)s qui le manifeste sous des formes multiples.

Les maires et les élu(e)s locaux vivent et partagent cette réalité quotidienne et la colère du peuple.

Dans l'exercice des missions que les populations leur a confiées, les communes, les conseils départementaux et régionaux sont souvent les correcteurs, les amortisseurs des inégalités générées par le système actuel. Mais ils sont désormais empêchés. Les élu(e)s se heurtent quotidiennement à une machine gouvernementale qui n'a aucune ambition émancipatrice. Son seul but est de rogner sur les finances publiques au détriment des services publics, aggravant les disproportions entre les territoires et entre les citoyen(nes), accélérant un changement sociétal majeur.

La suppression de 13 milliards d'euros de dotations destinées aux collectivités territoriales est inacceptable. Elle intervient alors que 40 milliards sont offerts sans contrepartie au monde économique au titre du CICE, et que 1,5 milliards d'euros sont restitués aux 5 000 contribuables les plus riches du pays... Ces faits illustrent les choix présidentiels.

Aux récriminations et aux demandes d'égalité du peuple et

de ses élu(e)s, le président de la République, son gouvernement ont toujours opposé, avec un dédain certain, une fin de non-recevoir.

Ces temps du mépris et du refus sont terminés. Le peuple de France et ses élu(e)s le font savoir. Ils réclament le respect, plus de démocratie, la justice sociale et de pouvoir vivre dignement dans un environnement protégé.

C'est pourquoi la prise en compte immédiate des revendications sociales exprimées, en particulier par le mouvement des gilets jaunes et les syndicats professionnels, est la seule issue, juste et équitable, pour sortir de la crise que nous vivons : à commencer par l'annulation pure et simple des taxes carburant, l'augmentation du SMIC, le rétablissement de l'ISF et la suspension des coupes budgétaires affectant les dotations aux collectivités. Les annonces faites par le Président de la République, il y a quelques jours, ne font hélas pas le compte.

La succession des crises du système, les dangers que celui-ci fait courir aux humains et à l'environnement nous invitent tous à une réflexion individuelle et collective.

Comment obtenir immédiatement les moyens de vivre mieux, comment voulons-nous vivre et dans quel monde ? Notre commune souhaite être, aussi, le territoire de cette réflexion.

Pour autant, cette actualité agitée ne doit pas mettre « entre parenthèses » la période festive dans laquelle nous sommes.

Aussi, en cette veille des fêtes de fin d'année, je souhaite à chacun de vous, de belles fêtes

Votre Maire, Gérard Paul





Actualités

>> Site Internet

Le nouveau site internet de la Mairie est actif. Plus ergonomique et réactif !



>> Aménagement du lac Siguret

Les chèvres sont parties depuis le mois de juin. La construction de la cabane est terminée. Les observations des oiseaux vont pouvoir commencer.



>> Pluvial La Chauchière



>> Travaux d'enfouissement des lignes à la rue Beauséjour



>> Navette Intermarché

Nous vous rappelons que la navette pour transporter les personnes ayant des difficultés pour acheminer leurs achats jusqu'à leur domicile, est à votre disposition tous les mardis de 9h à 12h, sur le parking d'intermarché.





Actualités

>> Cimetière communal

Devant la recrudescence d'actes de malveillance survenus au cimetière, il a été décidé que le portail sera fermé tous les soirs. Concernant les conteneurs, ceux-ci ont été déplacés et se trouvent donc, désormais à l'entrée du cimetière et non plus dans les allées.

Une délibération a été prise par le Conseil Municipal concernant les concessions à perpétuité. À compter du 1^{er} avril 2019 il n'y aura plus la possibilité d'acquérir une concession à perpétuité. Seules les concessions trentenaires renouvelables seront possibles à compter de cette date.

Par contre, il est évident que toutes celles déjà en cours resteront concessions à perpétuité.

>> Crèche à visiter au lavoir



>> Préparation des illuminations



>> Illuminations



Projets

>> Bientôt une maison de retraite neuve sur Les Mées

Cette fois c'est parti, le bâtiment qui héberge aujourd'hui la maison de retraite va être reconstruit. Tout le monde est d'accord pour dire que c'est une nécessité même si l'aspect général ne renvoie pas une impression trop dégradée. Mais, d'une part, les attentes des personnes âgées et de leurs familles ont beaucoup évolué et, d'autre part, les difficultés de chaque résident rendent la cohabitation en chambre double particulièrement difficile.

Le principe de construction d'une nouvelle maison de retraite est donc validé par les différents acteurs et partenaires. Il convient de donner une mention particulière à Monsieur le maire et à



son conseil municipal qui, depuis le début, sont impliqués aux côtés de la directrice de l'EHPAD et des salariés. Ce soutien est d'ailleurs très concret, la mairie prenant à sa charge le terrain qui va recevoir le nouveau bâtiment.

Mais ce projet est aussi accompagné par le Président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et l'Agence Régionale de Santé (ARS) par le biais de Madame la déléguée départementale.

Dès la fin de l'année 2017, un Comité de pilotage s'est mis en place à l'EHPAD. Représentatif de l'ensemble des acteurs (salariés, familles,...) il avait pour mission de valider les travaux des groupes de travail en vue de l'élaboration du programme détaillé. Ce document a permis aux cabinets d'architectes retenus pour concourir de faire leurs propositions en tenant compte de son contenu.

Le 3 octobre dernier le projet de ce que sera le nouvel EHPAD a été arrêté.

Le terrain (au-dessus de la zone d'activité) présente des qualités certaines, ce qui permet une implantation de plain-pied à proximité de l'écrin paysager protecteur constitué d'arbres centenaires.

Une « place de village » composée d'une place ombragée sera le cœur de la maison à partir duquel se développeront les activités grâce à un réseau de ruelles largement éclairées.



La salle à manger s'ouvre largement sur la place du village

Les unités d'habitation seront composées de chambres bien étudiées, favorisant le confort thermique et visuel du résident. Chaque chambre disposera d'un accès direct sur le jardin sécurisé.

L'architecte propose l'utilisation des codes identitaires du village : une architecture de volumes simples dont la perception peut donner l'illusion d'une juxtaposition de petites maisons avec leurs toits de tuiles pour la partie habitation.

L'établissement permettra à tous les utilisateurs d'y vivre pleinement, y compris bien sûr les salariés qui travailleront dans un lieu fonctionnel et moderne, où la lumière et les espaces seront riches, chaleureux et variés. L'emménagement est prévu pour le premier semestre 2022 au plus tard. Inutile de préciser que cette échéance est attendue avec impatience.



Vue sur l'entrée depuis l'accès principal

>> Les Mées : porte d'entrée de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence

C'est une bonne nouvelle ! Le Conseil d'Agglomération de PAA a délibéré dernièrement pour approuver l'extension du périmètre de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence aux communes de l'ex CCMD (Les Mées, l'Escale, Volonne, Château-Arnoux Saint-Auban, Peyruis, Malijai).



Ainsi, Les Mées, avec son site géologique exceptionnel des Pénitents, va constituer la porte d'entrée du Géoparc.

Ce label prestigieux, UNESCO, est un atout supplémentaire pour permettre le développement touristique et local de notre commune et du territoire de l'Agglomération.

>> L'OPAH

L'étude pour le pré-diagnostic de ce programme d'amélioration de l'habitat a été confiée à la société LOGIAH LE CREUSET. Il concerne le centre ancien.

Deux réunions de mise au point se sont déroulées en mairie, l'une au mois de novembre, l'autre en décembre. Le travail sur le terrain, de recensement des logements, devrait commencer en début d'année. Les premiers éléments seront connus au printemps.

>> L'achat d'un terrain à Dabisse

Afin de programmer les aménagements de sécurité aux abords de l'école de Dabisse, le plan d'acquisition du terrain a été modifié.

Après la prise en compte, par le géomètre, de ces modifications, l'acte authentique sera signé avec Madame BAROU, chez le notaire courant 2019.

>> Les composteurs

Après avoir identifié les lieux précis d'implantation, les travaux préparatoires pour la mise en place des composteurs vont commencer aux restaurants scolaires des Mées, de Dabisse et à l'école maternelle. La réception des composteurs est prévue courant janvier 2019.

>> Le plateau traversant à Dabisse

Après l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental, le plateau traversant sera mis en place dans le cadre de l'exécution du prochain programme de voirie, aux abords de l'école de Dabisse.

Un passage piéton permettra aux usagers de traverser la route départementale en toute sécurité.

>> Un beau projet de Solidarité

La commune des Mées, fidèle à ses traditions de solidarité, a décidé de s'associer à un beau projet de solidarité internationale avec les territoires Palestiniens.

Ce projet consiste à aider les paysans palestiniens, dans la région d'Hébron, par des aménagements concernant le développement de la petite agriculture irriguée.

Il associe différents partenaires que sont : l'Agence Française de Développement, l'Agence de l'Eau, la région Sud PACA, le SMAVD et l'association Experts Solidaires. Et côté Palestinien l'UAWC, une organisation palestinienne qui a en charge le développement de la filière agricole rurale, et les communes de Baït Ula



Visite des 2 représentants de l'UAWC

et Dura. Si la participation financière de la commune des Mées à ce projet est symbolique (2000 €), à la demande de la Région Sud PACA, elle est la commune support aux côtés de l'association Experts Solidaires.

Ce projet de coopération décentralisée se situe dans la continuité de l'action solidaire avec la Palestine, notamment celui autour de la culture de l'olivier : projet qui avait associé le conseil général 04, la chambre d'Agriculture, l'Europe, la Région PACA, l'AFPS 04... et auquel s'était associé la commune.

Nous reviendrons plus longuement sur ce projet lors d'une prochaine édition et il fera l'objet d'une présentation publique.

Conseil Municipal

>> COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 19 JUIN 2018 - 18h

Monsieur le Maire, Gérard PAUL, ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant l'appel nominal des conseillers municipaux présents ou représentés. Le quorum est atteint.

1 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Adopté à l'unanimité.

2 Subventions Associations

- Les Amis des Mées 3 000 €
(livre Centenaire Guerre 1914 - 1918)
- France Palestine Solidarité 400 €
- Foyer Rural des Mées 1 000 €
(matériel nécessaire à l'alphabétisation)
- Dévouement Universel 100 €
- Coopérative scolaire Groupe Scolaire Pasteur 3 225 €

Adopté à l'unanimité.

3 Mise en place d'un plateau traversant à Dabisse (demande de subvention)

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée de Dabisse, il a été proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental.

Le Département vient de nous informer que sa participation financière serait de 8 642,57 € (au lieu de 10 000 € précédemment).

Le Conseil Municipal décide donc de modifier le plan de financement correspondant.

Adopté à l'unanimité.

4 Reconduction du bail de location avec TDF

La Commune des Mées et TDF ont signé le 8 octobre 1998 une convention d'occupation du domaine public définissant les conditions dans lesquelles TDF est autorisée à implanter un site radioélectrique pour y exercer des activités de communication électronique.

Cette convention d'occupation arrive à échéance le 7 décembre 2018 et il est nécessaire de la reconduire (pylône d'une hauteur de 15 m, local de 3 m², parcelle C, n° 142).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres du Conseil Municipal à signer le nouveau bail de location pour une durée de 12 ans à compter du 8 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

5 Modalités d'application du temps partiel

Considérant le fait que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics ; le Conseil Municipal décide d'instituer pour tous les cadres d'emplois de la commune, l'exercice du temps partiels de droit sur autorisation avec une quotité de travail entre 50 % et 99 %.

6 Fin des T.A.P. - Modification du temps de travail ATSEM

Début juillet, à la fin de l'année scolaire, la commune des Mées mettra fin aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), institués dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (avec l'école le mercredi matin).

Aussi, afin de satisfaire la demande de certaines ATSEM souhaitant baisser leur temps de travail, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement pour une modification de la DHT pour un poste d'ATSEM principal de 2^e classe de 35/35^e à 32/35^e.

Adopté à l'unanimité.

7 Diagnostic pré-opérationnel sur les conditions d'habitat en centre ancien (OPAH)

Le centre ancien des Mées présente un grand nombre de logements vétustes. Afin d'inverser cette tendance, la Ville souhaite mettre en place des actions publiques de manière à créer une dynamique de revalorisation de son centre historique permettant de remobiliser l'initiative privée sur l'habitat et le commerce.

L'étude à lancer consiste, à partir d'un pré repérage des immeubles réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, à visiter un échantillon représentatif de logements de manière à identifier les principaux foyers d'insalubrité dans le centre ancien des Mées.

Le coût de cette étude serait de 17 400 € HT avec une subvention possible par l'ANAH à hauteur de 8 700 €.

Le Conseil Municipal décide de lancer cette étude, par l'organisation d'une consultation.

Monsieur EYMARD précise qu'il sera nécessaire de bien définir le périmètre concerné et de parler de centre historique.

Adopté à l'unanimité.

8 Bourses de Transport Scolaire

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de la commission, les tranches permettant l'attribution des Bourses de Transport Scolaire (26 bourses attribuées) pour un montant de 2 199 €.

9 Décision modificative

Tous les travaux réalisés pour la reconstruction de l'école maternelle vont générer cette année un surplus important de FCTVA. Une décision modificative est prise pour prendre en compte ces données dans le Budget.

Adopté à l'unanimité.

10 Motion - Refus des nouveaux compteurs électriques « communicants » LINKY

Monsieur Robert MILLOT propose une motion contre la pose des compteurs électriques LINKY.

>> COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 4 OCTOBRE 2018 - 18h

Monsieur le Maire, Gérard PAUL, ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant l'appel nominal des conseillers municipaux présents ou représentés. Le quorum est atteint.

0 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018

Adopté à l'unanimité.

1 Commission Electorale (Désignation de 5 membres)

La circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 dernier fait référence aux modalités de fonctionnement des commissions administratives de révisions des listes électorales jusqu'au 9 janvier 2019 et à la création de commissions de contrôle dès le 1^{er} janvier 2019.



Conseil Municipal

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (à l'exception du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscriptions sur les listes électorales). Les deux autres conseillers municipaux membres de la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au Conseil Municipal.

- Composition de la commission électorale : Max EYMARD, Brigitte PROUST, Laurence VAILHEN, Roselyne DESROCHES et Gisèle PAUL

Adopté à l'unanimité.

2 Subvention aux Associations

- Association « Judo Club » 300 €
- Association « USM Football » 4 000 €
- Association Parents d'Ecole de Dabisse (Halloween) 150 €

Adopté à l'unanimité.

3 Ecole maternelle (Avenants au marché et clôture du marché)

Le marché public de travaux pour cette reconstruction était de 1 861 407,88 € HT. Considérant la nécessité de recenser, en fin de chantier, les plus et les moins-values relatives au marché de travaux, les avenants suivants sont adoptés par le Conseil Municipal :

- Lot n° 4 - Entreprise SEGIP - cloisons sèches / doublage isolation / Faux-plafonds 600,00 € HT
- Lot n° 11 - Entreprise NTB FACADES - isolation thermique par l'extérieur 472,50 € HT
- Lot n° 13 - SARL PELESTOR ELECTRICITE - électricité / courants faibles + 640,03 € HT

Il est indiqué aux conseillers municipaux qu'il restera notamment le lot n° 2 Terrassement - VRD à solder.

Adopté à l'unanimité.

4 Attribution de compensation (Rapport de la CLECT)

Quatre réunions de la commission locale d'évaluation du transfert des charges ont eu lieu depuis le début de l'année afin d'élaborer le rapport sur l'évaluation du transfert des charges au 1^{er} janvier 2018.

Le 25 juillet dernier, Provence Alpes Agglomération nous a notifié le montant précis de notre attribution de compensation (1 254 575,00 €). Ce montant prend en compte le retour à la commune de 2 500 € pour l'association « Chiendent Théâtre » et de 4 290 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau montant de cette attribution de compensation.

Adopté à l'unanimité.

5 Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit - Convention d'occupation du domaine privé communal

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures de communications électroniques haut et très haut débit, il est nécessaire que la commune des Mées autorise le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte

d'Azur Très Haut Débit à occuper quelques parcelles de son domaine privé. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6 Occupation du domaine privé de la commune - Convention avec la société CENTURYLINK Communications

La société CENTURYLINK Communications France a cédé au Syndicat Mixte Ouvert Paca THD une partie de son infrastructure de communications électriques occupant le domaine privé de la commune.

Cette cession concerne un fourreau PEHD de diamètre inférieur de 50 mm. Elle est réalisée dans le cadre du contrat d'acquisition de fourreaux en la forme administrative conclu le 31 janvier 2017 et effective au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant à la convention initiale et autorise Monsieur le Maire à le signer.

7 Convention de servitude avec ENEDIS - Rue des Tourelles parcelles A 2142 La Roberte

Dans le cadre de l'alimentation électrique de deux permis de construire (Messieurs WITHIER et ALLARD) rue des Tourelles, le bureau d'études TOPO Etudes préconise la pose de deux câbles basse tension souterraine sur 4,50 mètres sur la parcelle n° 2142 section A.

Afin de mener à bien cette demande, la commune doit donner son autorisation pour la réalisation de ces travaux sur son domaine privé.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8 Dénomination des rues aux Pourcelles

Depuis plusieurs années, une réflexion est engagée par les élus des Pourcelles pour la dénomination de certaines rues du hameau (facilitant ainsi la distribution du courrier et l'intervention des secours).

Avant de saisir les services concernés pour enregistrer ces dénominations, le Conseil Municipal approuve le plan distribué en séance.

9 Mise à disposition de bien dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI

Dans le cadre de procès-verbaux, la commune des Mées met à disposition de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions techniques et financières précisées dans ces procès-verbaux (Epi de la Roberte, Epi Trabuc, Digue longitudinale amont, Digue longitudinale aval, Digue de l'Annonciade).

Le Conseil Municipal approuve les termes de ces procès-verbaux et habilite le Maire à les signer.

10 Décisions modificatives

(Ajustement budgétaire)

Adopté à l'unanimité.

>> Coopérer pour mieux entreprendre !

Forum de lancement prévu début 2019

Vous avez un projet ou une idée de projet dans les domaines de l'environnement, de l'économie verte, du tourisme ou encore des services à la population ?

Vous êtes à la recherche de partenaires français ou étranger et d'un financement afin d'échanger autour d'un projet commun ?

Le programme européen LEADER Durance Provence lance un Appel à Projets sur la thématique de la coopération en 2019. Afin de présenter le dispositif de financement ainsi que ces modalités de souscription, un évènement de lancement est prévu début 2019.



AU PROGRAMME :

- Foire aux projets/idées de coopération
- Montant et taux d'aide
- Modalités de dépôt
- Echange avec des partenaires et l'équipe technique du GAL

Pour en savoir plus sur le programme et sur la coopération LEADER, vous pouvez contacter : Charlie DIVRY au 06 32 34 96 45 au par mail charlie.divry@provençalpesagglo.fr

Site internet : www.provençalpesagglo.fr



L'Europe investit dans les zones rurales
- Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural -

ALERTE DÉCHETS VERTS !

LE BRÛLAGE ? **INTERDIT !** LA DÉCHÈTERIE ? **ÇA SUFFIT !**

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

DES SOLUTIONS EXISTENT :
BROYAGE, PAILLAGE, COMPOSTAGE,
MULCHING ...

+ D'INFORMATIONS ?
Contactez-nous :
09 64 14 22 36
zerodechet@provençalpesagglo.fr

provence alpes agglo

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
À RECycler !

TERritoire
de
BASPILLAGE

Les consignes de tri sélectif

Le Papier

Les Emballages

Le Verre

Plus d'informations sur le site du SYDEVOM
www.sydevom04.fr

Infos pratiques

Economie

Agenda

Culture

Transports

Petite enfance

Déchets

Le site de l'agglo est
en ligne !

www.provencealpesagglo.fr

provence
alpesagglo



Associations

>> Chiendent-Théâtre

Une année 2018 rythmée par la création et les rencontres publiques, pour une expérience artistique partagée.

Chiendent Théâtre construit et renouvelle le festival Chahut, échafaudé sur une programmation des arts de la Rue, à la croisée des disciplines.

Nous déclarons, de toute urgence, l'expérience artistique, comme espace essentiel qui nous rassemble, pour nourrir nos imaginaires et ouvrir des représentations du monde.

La XIII^e édition de Chahut s'est déroulée sur 3 temps de programmation: 2 Ruades et 2 jours de festival fin août.

La 1^{ère} Ruade a eu lieu le dimanche 4 février, avec l'accueil du « Don Quichotte sur les routes de la Manche », par le théâtre du Vide Poche. Cet événement a rassemblé nombreux-se dans le froid de l'hiver pour partager cette proposition artistique qui adapte la quête du chevalier errant dans un théâtre d'objets rocambolesque.

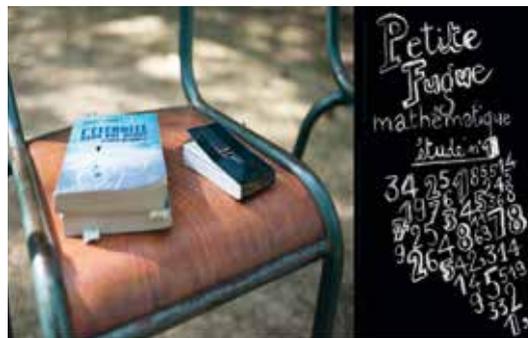
La 2^{ème} Ruade s'est déroulée en mai, dans le square derrière la mairie transformé en théâtre de verdure. Nous avons repris notre spectacle « l'Effroyable Drame de la Barbe-Bleue » pour ses 2 dernières représentations. Cette création née en 2007 nous a accompagnés de longues saisons. Nous avons joué ces 2 dernières représentations : l'une adressée aux enfants des écoles primaires des Mées et l'autre ouverte à tous-tes.

Nous cherchons une circulation entre le cadre scolaire et l'adresse à tous-tes. Les enfants ont pu re-venir partager avec leurs proches cette proposition découverte lors du temps scolaire.

Au Chahut estival, fin août, la programmation éclectique s'est construite avec des propositions Théâtre de rue, Masques et Marionnettes, Clowns, Chants polyphoniques, Dj set et Karaoké marionnettes. Des propositions qui cherchent à rassembler et surprendre les regards, entre des formes familières et étrangères. Chahut a accueilli des publics venus nombreux aux rendez-vous, avec des 1^{ères} parties sur la place de l'Église, suivies

d'une grande montée au Carré des Pins, où continuait l'escapade chahutée.

Chahut a rassemblé une équipe d'une cinquantaine de bénévoles qui œuvrent à la réalisation de l'événement : préparation des repas, hébergements, accueil des artistes, accueil du public, installation du lieu. C'est une immense force qui rend possible cette manifestation. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe bénévole.



Cet événement est soutenu par le Département des Alpes de Haute-Provence, la Mairie des Mées, et l'Agglomération Durance Provence. Dimanche 9 décembre 2018, nous présentons la Sortie d'atelier #2 pour Petites Fugues Mathématiques.

Un entresort entre théâtre et magie nouvelle. Cette création proposée en 3 fugues relie mathématiques et magie. La narration est construite à partir de souvenirs personnels vrais et fictifs, d'une approche sensible des nombres. Cette sortie d'atelier a été l'occasion pour Fabrice Groléat de présenter l'avancée de ses

nouvelles recherches dans la poursuite du premier travail mené il y a un an. La création se fera durant l'année 2019.

Autre création prévue à l'horizon de l'automne 2020 :

Cabaret BastardEs, est un projet mené par Stéphanie Saint-Cyr Lariflette. Il s'agit de la création d'un cabaret, qui joue avec les représentations du genre féminin, et le désir réjouit de troubler, bousculer, transgresser ces codes. Ce spectacle sera conçu et en vue d'une itinérance sous chapiteau, avec la possibilité de jouer en salle.

Des temps de laboratoires sont projetés le long de la saison 2018-19. Le 1^{er} a eu lieu à L'Écoloc à Barret sur Méouges, a rassemblé une équipe de 7 artistes femmes : comédiennes, circassiennes, marionnettistes.

Le prochain laboratoire se déroulera en janvier 2019 au Théâtre Durance.

Chiendent-Théâtre

18 bd de la république 04190 Les Mées



Associations

>> L'école de musique

L'école de musique poursuit son activité. Cette année elle propose aussi des cours de théâtre adultes et de nouveaux ateliers d'instruments.

Au-delà des auditions et spectacles nous impulsions la participation des élèves aux rencontres départementales organisées par le conservatoire à rayonnement départemental.

Ainsi musiciens adultes et enfants se joindront aux autres écoles aux rencontres guitares sur Manosque en Mars 2019, vents en février à Digne.

Le 2 mars sur les Mées nous recevrons les élèves du département pour une rencontre « cordes ». L'exercice difficile de jouer ensemble demande du travail. La participation grandissante est signe d'une école sérieuse et de cours de qualité.

En attendant les élèves vous invitent à venir les écouter lors du « samedi musical » à la médiathèque le 15 décembre à partir de 10h30.

Toutes nos infos sur le blog ecoledemusiquedesmees.com.



>> AMAP des Pénitents

Avec l'arrivée des frimas de l'hiver et le repos de la nature, s'achève la saison 2018 de l'AMAP des Pénitents.

Au fil de ses 4 années d'existence, l'intérêt pour cette forme d'économie sociale et solidaire ou d'économie circulaire en circuit court, bio, diversifiée et conviviale ne s'est jamais démenti. Elle s'honore, cette saison encore, de 43 adhérents domiciliés pour la plupart sur la commune des Mées, mais aussi Peyruis, Montfort, St Auban-Château-Arnoux.

10 producteurs, géographiquement tout aussi proches participent à leur niveau au tissu économique de ce bassin d'attractivité.

Aussi, dès à présent, donnons-nous rendez-vous au printemps 2019 pour une AMAP toujours aussi dynamique et engagée grâce à tous ceux et celles qui la composent et la soutiennent.

Dans cette attente, permettez-nous de vous présenter, pour la nouvelle année, nos meilleurs et sincères vœux.



>> Les Amis des Mées

Centenaire de la guerre de 14-18

Vendredi 9 novembre au cinéma, lecture de lettres de poilus de la guerre de 14-18 par les « Amis des Mées ».

Très belle soirée, pleine d'émotion. Merci aux « Amis des Mées ».



>> Debal'Villages Animés

2019 :

Les Mées

Brocante vide-grenier et thèmes associés
24 février • 24 mars • 21 avril • 12 mai • 1^{er} juin • 14 juillet,

Dabisse : brocante vide-grenier dans la salle des fêtes et places extérieures de 6h à 18h : samedi 26 et dimanche 27 janvier week-end • Samedi 6 avril

Pour toutes ces journées partenariat associatif communal, les assos méennes qui souhaitent participer stand gratuit mis à leur disposition.

Infos et réservations auprès de Lucienne Ruggero
06 72 54 97 57



Associations

>> Carrefour du Sel

Nous rappelons que notre association agit pour l'économie solidaire. Tous nos échanges se font sans argent que ce soient des biens, des services ou des savoirs.

Cette année, nous avons eu 18 nouvelles adhésions sur le carrefour. Ces personnes ont à cœur de participer aux actions dans un esprit de solidarité et de partage. Le bilan de l'année 2018 a été très productif, entre autre, nous avons accueilli les Selistes de 11 SEL de la région PACA lors d'une rencontre Intersel sur un week-end d'octobre.

Nous tenons une permanence, tous les derniers mercredi du mois à 18h, dans la salle de réunion de la mairie. Nous serons heureux d'y accueillir les Méens.

Contact : 04 86 49 65 96 ou contact@carrefourdusel.fr



>> Les Amis de l'Orgue

L'Echo Forcalquiéren au chevet de l'orgue de l'église Notre Dame de l'Olivier.

Voilà une bonne nouvelle à vous annoncer : « l'Association les amis de l'orgue des Mées » soutenue par ses adhérents et généreux donateurs a fait du chemin.

Un premier concert en 2017 offert par les Touristes des Alpes avait permis de recueillir des dons. On a donc réitéré l'expérience...

Ce dimanche 20 septembre après-midi, l'Echo Forcalquiéren a investi la salle des fêtes pour un magnifique concert qui a séduit et fait vibrer les 150 auditeurs, conquis par le dynamisme des musiciens sous la baguette de leur sympathique chef Didier Raynal, et par un programme varié qui a satisfait tous les présents.

La nouvelle très importante est que l'orgue devenu « muet » a retrouvé sa voix ! En effet, grâce aux soins effectués par Frédéric et Catherine Thibaud, facteurs d'orgues, ce magnifique instrument parle de nouveau...

La première tranche a concerné les tuyaux (380) et les claviers ; reste une deuxième tranche que l'association envisage avec optimisme, vu l'accueil favorable qui a répondu à nos diverses demandes de dons. Bien-sûr nous comptons encore sur votre générosité afin de finaliser ce beau projet.

Sachez que nous avons eu une proposition spontanée de monsieur Régis Dejasmin, organiste et chef d'un chœur d'hommes, d'intervenir gratuitement au profit de la restauration de l'orgue ; nous l'en remercions vivement et vous en tiendrons informés.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent dans cette belle entreprise, sans oublier le père Stéphane qui a toujours été à nos côtés dans nos diverses entreprises. L'association envisage de noter dans l'orgue le nom des donateurs qui le souhaitent, moyennant le don d'une certaine somme. Les modalités seront décidées lors de l'assemblée générale et suivant les conseils de Frédéric, le facteur d'orgues en charge de la restauration.

Vous pouvez nous retrouver sur internet
« les Amis de l'orgue des Mées »,
ou nous joindre au 04 92 34 10 58



>> Dix de Der

Programme des belotes tournantes 2018-2019

- 20 octobre 2018
- 17 novembre 2018
- 15 décembre 2018
- 19 janvier 2019
- 16 février 2019
- 16 mars 2019

à la salle des Pourcelles, début des inscriptions à 20h30,
14€ par équipe.

Venez nombreux !!



Associations

>> La Res'urgence

La Res'urgence
Apprendre à consommer responsable

Une nouvelle association s'est créée aux Mées cet été « La Res'urgence ». Elle a vu le jour pour élargir la prise de conscience de l'urgence à agir pour préserver l'environnement de demain.

Pour ce faire elle organise différents ateliers :

- Fabrication de produits ménagers et d'hygiène
 - Revalorisation des tissus, petits meubles
 - « Rando'nette » nettoyage de sites
 - Interventions d'éducation à l'environnement en milieux scolaires
- Si la situation actuelle : pollution, réchauffement climatique, protection de l'environnement, accumulation des déchets sont pour vous des sujets récurrents, venez nous rejoindre.

Prochain rendez-vous : Atelier FUROSHIKI
Le 15 décembre de 9h30 à 12h sur inscription.

Venez découvrir la technique d'emballage de cadeaux en tissu - 100% zéro déchet.

Renseignements : Tél. : 07 68 35 98 60
mail : assolaresurgence@gmail.com



>> Foyer rural



Merci à tous les bénévoles qui font vivre cette année encore les deux actions « phares » du Foyer Rural des Mées :

Accompagnement à la scolarité (groupe du lundi)



Apprentissage du français aux adultes



Quelques chiffres de cette rentrée 2018:

- 33 bénévoles sur les 2 entités,
- 32 enfants 3 fois par semaine,
- 32 adultes « apprenants » : cours par niveaux tous les jours de la semaine (3 personnes en liste d'attente).

Le Foyer Rural lance un appel à toutes les bonnes volontés pour ce dernier créneau. Formation assurée !

>> Comité des fêtes

Le comité des fêtes a encore été très actif ces derniers mois.

Après l'organisation de la fête de la musique, de la fête patronale et des divers bals et feux d'artifices, le dimanche 21 octobre il a organisé un concert de gospel en faveur de l'autisme et particulièrement pour les enfants, adultes et adolescents de la commune. Celui-ci a remporté un énorme succès. Il faut rappeler également que, à l'occasion de la fête patronale, le comité des fêtes a offert 350 tickets de manège à tous les enfants de la crèche, maternelle et école primaire.

Pour les festivités à venir notez le réveillon du 31 décembre et les thés dansant du 27 janvier et du 17 février 2019.





Associations

>> Repair Café

Le principe est simple : Réparer au lieu de jeter ! Nous organisons, chaque dernier samedi du mois, un atelier de réparation GRATUIT et ouvert à tous. Vous amenez vos objets : électroménager, informatique, textile, vélo... et notre équipe d'experts bénévoles tente de les réparer. Nous sommes régulièrement présents aux Mées à la Maison des Associations, pour connaître les dates, rdv sur notre facebook : *Repair Café Durance Provence*. L'objectif est de prolonger la vie de ces objets afin de réduire nos déchets et combattre l'obsolescence programmée.



Nous avons en moyenne 70% de réussite sur nos réparations et quand les pannes sont trop complexes, nous vous orientons vers les réparateurs professionnels de la région.

N'hésitez pas à venir découvrir la bonne ambiance du Repair Café, notre équipe de bénévoles motivés, vous repartirez avec votre objet peut-être réparé mais avec le sourire.



>> Actions de France Nature Environnement

Comme tous les ans, ce printemps, France Nature Environnement 04 (FNE 04) est intervenu dans l'école primaire des Mées auprès de 2 classes avec le programme pédagogique « La Rivière M'a Dit » pour apprendre aux élèves à mieux connaître la Durance et les cours d'eau en général. Les élèves se sont montrés réceptifs et très intéressés par tous les sujets liés à l'eau et à l'environnement. Nous avons passé une journée dehors au bord de la Durance et avons bénéficié de la présence de M. Christophe Boutroux d'EDF Oraison qui a parlé des règles de sécurité au bord de la rivière et a expliqué le fonctionnement des barrages EDF.

Cet automne, nous avons lancé une formation pour nos adhérents sur la protection des données personnelles sur Internet et l'utilisation des logiciels libres avec l'association Outils-Conviviaux. Une conférence et 2 ateliers pratiques ont déjà eu lieu aux Mées, et la dernière formation pratique est prévue le mardi 4 décembre à 10h dans les locaux de FNE 04 aux Mées.





Associations

>> Secours catholique

Journées Européennes du Patrimoine aux Mées 15 et 16 septembre 2018

Le thème des JEP de cette année voulait montrer avec force la construction de la grande Europe du patrimoine, 100 ans après la fin du premier conflit mondial et la chute des empires, qui a engendré une nouvelle Europe des États.

Notre participation avec le circuit de 5 paroisses du Secteur des 4 rives, a insisté aux Mées sur l'implication de la vie religieuse dans la commune. Cette rétrospective a aussi montré le brassage des influences antiques ou étrangères pour constituer un paysage qui se nourrit de repères patrimoniaux communs. L'accent a ensuite été porté sur le début des « Monuments » aux morts et leur place dans les églises (notamment celle de Notre Dame de l'Olivier aux Mées).

Vers 1916, L'église soutient fortement un patriotisme national aux côtés de l'état. Cela apaisera les luttes et les haines qu'avait occasionné la séparation de l'église et de l'état. C'est un rapprochement, une communion du peuple pour porter

la peine des familles des nombreux paroissiens morts à la guerre, et après l'armistice et la victoire de 1918, les paroisses élèveront dans les églises, un petit monument ou plus simplement une plaque portant le nom des soldats morts pour la Patrie.

Le patrimoine c'est aussi deux produits qui ont fait la réputation des Mées : la viticulture aux XI et XII^e siècles, qui a pris fin au XX^e siècle avec les attaques de l'oïdium et du phylloxera.

L'oléiculture toujours bien présente, avec la production d'olives et une huile reconnue et primée, Les Mées étant la commune des Alpes de Haute-Provence qui possède le plus grand nombre d'oliviers.

Nous avons voulu montrer le lien symbolique de ces deux produits de qualité dans la liturgie chrétienne.

Des élèves de l'école de musique des Mées et de Sainte-Tulle ont contribué au succès de ces journées par leur

prestation conviviale de qualité. Nous les en remercions ainsi que leur encadrement.

Michèle MOUTON



>> Association des parents d'élèves de l'école de Dabisse

Les Mées, le 17 novembre 2018

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal,

Cette édition 2018 du défilé des monstres POURCELLES a été un succès. Les habitants se sont, comme chaque année, prêtés au jeu et ont distribué un total d'environ 30 kg de bonbons et gâteaux qui ont été ensuite répartis entre les 78 enfants du défilé. Nous avons ensuite partagé



de bonnes soupes à la courge et divers gâteaux à la citrouille, tous ensemble, dans la salle des fêtes. L'association des parents d'élève remercie la municipalité pour la subvention exceptionnelle qui a permis de décorer la salle et d'offrir aux parents le verre de l'amitié à l'issue du défilé.



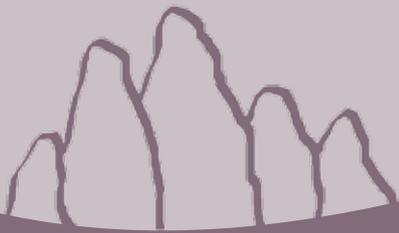
Événements

>> Spécial commémoration du centenaire de la guerre de 14/18



Petit Camp Dabisse





Événements



Dabisse



Les Mées



Événements

>> Cinéma plein air



>> Exposition fossile



>> Exposition peinture

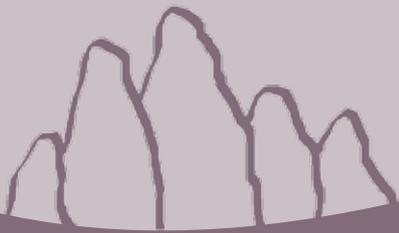


>> Exposition patchwork



>> Concert à la chapelle





Événements

>> Fête des Pourcelles



>> Rentrée scolaire Les Mées



>> Chahut Les Mées



>> Journée bénévoles et forum des associations



>> Rentrée scolaire Dabisse



>> Journée du Mieux Vivre



Événements

>> Théâtre dans le village



>> Centenaire 14/18, soirée polar et film



>> Concert les amis de l'orgue



>> Poker Gamble



>> Réunion de concertation avec les enseignants



>> Sainte-Barbe



>> Groupe majorité municipale

Une grande campagne nationale
pour dire : #MaCommuneJyTiens

Les objectifs de la campagne : sensibiliser, révéler et valoriser le rôle de la commune

À l'occasion du 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité lance une campagne de communication nationale et globale, sur le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée.

Cette campagne a pour objectif de mobiliser les Français en faveur de la commune en général et de leur commune en particulier. Elle vise à valoriser les acteurs et bénéficiaires d'une République de proximité pour les Français et à révéler l'attachement des Français en :

- éclairant les citoyens sur le rôle de leur commune dans leur quotidien, sur la valeur de la proximité entre décideur et habitants et ainsi que sur les moyens nécessaires pour continuer à mener à bien ces missions ;
- incitant les citoyens à se mobiliser pour soutenir leur commune et en créant les conditions d'un débat démocratique et républicain qui permette d'exprimer leur attachement aux fonctions d'élu de proximité ;
- valorisant l'image de la commune comme maillon à part entière de la vie démocratique de notre pays.

Nous nous félicitons du lancement de cette initiative. Cette campagne entend combattre les discours stigmatisants et les procès injustes dont sont de plus en plus souvent victimes les communes et leurs élus. Il nous faut restaurer à sa juste place la commune dans les têtes et les cœurs. Tout à la fois ancrée dans l'histoire et moderne, la commune est véritablement l'institution d'avenir du 21^e siècle.

Le groupe des élus de la majorité municipale

>> Groupe Max Eymard

Un plan de circulation largement perfectible

Tout d'abord, permettez-nous de vous souhaiter en ces temps difficiles les meilleures fêtes de fin d'année possible ainsi que nos vœux de bonne et heureuse année 2019.

La municipalité ne peut pas tout, mais notre vie quotidienne pourrait être grandement améliorée si Mr le Maire achevait en 2019 le plan de circulation qu'il a initié dans le centre ancien. Après les travaux de réfection des rues Virgile Pons et Henri Lagier, qui ont conduit à transférer les places de stationnement vers la place de la République et le parc de stationnement de l'Annonciade (au pied du groupe scolaire Pasteur), le stationnement au cœur du village reste toujours aussi problématique.

De plus, la rénovation pour la location de nombreux appartements dans le haut du village, ainsi que la requalification de la maison de la place du Barda en immeuble d'habitations multiplie le nombre de véhicules à stationner et inquiètent les habitants « historiques » de « la Combe ». Se garer devient un calvaire quotidien et le stationnement irrégulier perturbe le passage des camions de ramassage des ordures ménagères et des sapeurs-pompiers. Où en est le plan de circulation et de stationnement annoncé ?

Des solutions existent pourtant comme la réalisation d'un parc de stationnement en aménageant le site d'apport volontaire de déchets et l'entrée du terrain de camping. Nous espérons que ce projet voie le jour en 2019 avant que des conducteurs échauffés n'en viennent aux mains.

*Max Eymard, Livia Rigaud-Abaris,
Philippe Lehoux et Laure Portigliatti*

>> Groupe Brigitte Proust

avec Mme Geneviève Milanta-Blanc

EXPRESSION EN BERNE...

POUR CAUSE DE VACUITE DE LA CHOSE POLITIQUE...

... à notre connaissance en tout cas. Tenue de deux conseils municipaux en 5 mois visant exclusivement à entériner des cessions ou à se mettre en conformité sur tel ou tel texte de loi. Idem pour les commissions « fantômes » instaurées initialement. On est très loin du « Débat Démocratique » cher à Aristote dans l'Agora d'alors. A ce moment-là, le peuple (si cher à la couleur politique de notre commune) avait encore droit à la parole !

Nous ne sommes pas naïves et mesurons la complexité de « gouverner » aujourd'hui. Complexité relayée par tous les maires de France sauf qu'à entendre certains d'entre eux « l'humain » reste (encore) au centre de leurs préoccupations et de leurs fonctions. Nous n'avons jamais débattu

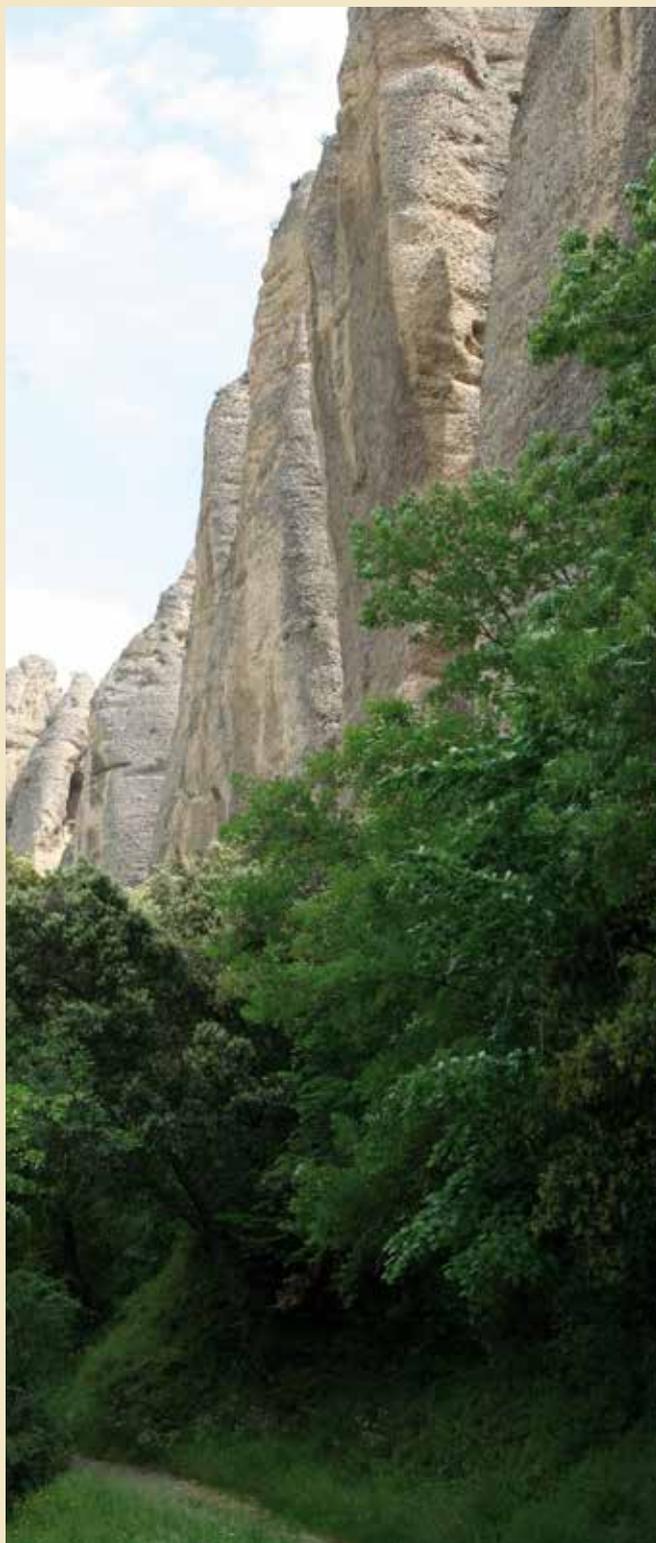
sur la VIE (la vraie) des méens de même que (pour ne citer qu'un exemple) nous n'avons jamais obtenu les comptes détaillés du CCAS (les vrais aussi) en 4 ans. Ça, c'est de l'obstruction !

Enfin, une tendance récurrente pour tous les sujets : mise en place d'audits pour protéger autant que faire se peut la responsabilité du maire. Audits fort onéreux : des dizaines de milliers d'euros pour notre budget communal qui pourraient parfois être évités compte tenu de la technicité des responsables administratifs en place mais qui pourraient aussi être remplacés dans quelques cas par le bon sens populaire. Mais il est vrai que ce dernier a fait long feu lui aussi au regard de nos édiles.

En conclusion : un mépris des élus (la grande partie des élus de la majorité n'est pas plus informée que « l'opposition », comme on se plait à nous le rappeler) et un parfum de fin de mandat.

Mme Brigitte Proust, Geneviève Milanta

Agenda



>> 31 décembre

Réveillon de la St Sylvestre

>> 12 janvier

Vœux de la Municipalité

>> 27 janvier

Thé dansant

>> 10 février

Loto des pompiers

>> 17 février

Thé dansant

>> 23 février

Goûter du troisième âge

>> 24 février

Brocante

>> 8 mars

Journée de la femme

>> 30/31 mars

Carnaval

>> 14 avril

Loto Espace Jeunes

>> 21 avril

Brocante

